

AVRIL 2003



## **Association THIVIERS LA VIE**

Mairie de Thiviers

24800 Thiviers

E-mail : [thivierslavie@asso-horizons.com](mailto:thivierslavie@asso-horizons.com)

Site web : [www.thivierslavie.com](http://www.thivierslavie.com)

mercredi 30 avril 2003

Liste récapitulative de ceux qui ont produit des documents officiels (dont nous avons eu copie) : délibérations, décisions, motions, soutiens contre l'implantation d'un incinérateur à Thiviers

Copie des documents ( déposés légalement ) est adressée à Monsieur le Préfet.

D'autres documents écrits, émanant de communes, de communautés de communes sont à venir ultérieurement.

- **La Chambre d'agriculture**
- **Syndicat Mixte pour le développement du Pays Isle-Auvézère :**  
cinq cantons = ( 54 communes ) représentés par leurs Conseillers Généraux :
  - Motion prise à l'unanimité des présents
  - Canton de Thiviers
  - Canton d' Excideuil
  - Canton de Lanouaille
  - Canton de Jumilhac
  - Canton de Hautefort
- **Chambre d'Agriculture / CRDA du Périgord-Limousin**, représentant les dix cantons du Nord département. (Avec engagement de la profession à accompagner tout projet alternatif).
- Le bureau du **Parc Naturel Régional Périgord-Limousin**, ( à l'unanimité des votants)
- **Le Syndicat d'Adduction d'eau de la Vallée de l'Isle ( A.E.P).**
- **Fédération de Dordogne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. ( AAPPMA)**

## Communautés de communes

- **Communauté de communes du Pays Thibérien**
  - Thiviers
  - Cognac
  - Lempzours
  - Nantheuil
  - St jean de Côte
  - St martin de Fressengeas
  - St Pierre de Côte
  - St Romain et St Clément
  - Vaunac
  - Nanthiat
  
- **Communauté de communes du Pays de Jumilhac le Grand :**
  - La Coquille
  - Jumilhac le Grand
  - St Jory de Chalais
  - Chalais
  - St paul la Roche
  - St Pierre de Frugie
  - St Priest les Fougères
  
- **Communauté de Communes « Pays de Lanouaille »**
  - Dussac
  - Angoisse
  - Lanouaille
  - Paysac
  - St Sulpice d'Excideuil
  - St Cyr les C
  - Sarlande
  - Sarrazac
  - Savignac-lédrier.
  
- **Communauté de Communes « les villages truffiers »**
  - Sorges
  - Agonac
  - Ligueux
  - Sarliac
  - Négrondes
  - Cornille (dont une lettre du Maire)
  
- D'autres communautés de communes voisines nous ont assuré de leur soutien et nous feront parvenir les délibérations : (Champagnac, Brantôme, St Pardoux...)

## Communes

- Dussac à l'unanimité des votants
- Négrondes à l'unanimité des votants
- St Romain et St Clément à l'unanimité des votants
- St Martial d'Albarède à l'unanimité des votants
- Sarlande à l'unanimité des votants
- St Paul La Roche à l'unanimité des votants
- St Jean de Côte à l'unanimité des votants
- Nanthiat à l'unanimité des votants
- Vaunac à l'unanimité des votants
- Nantheuil à l'unanimité des votants
- Lempzours à l'unanimité des votants

- Milhac de Nontron à l'unanimité des votants
- Négrondes à l'unanimité des votants
- Lanouaille à l'unanimité des votants
- Savignac-Lédrier à l'unanimité des votants
- St Sulpice d'Excideuil à l'unanimité des votants
- Thiviers à l'unanimité des votants
- Sarrazac à l'unanimité des votants
- St Martin de Fresseingéas à l'unanimité des votants
- St Saud à l'unanimité des votants
- Corgnac/Isle à l'unanimité des votants
- Sorges à l'unanimité des votants
- Champagnac de Bélair à l'unanimité des votants

## **Responsables politiques**

- Dominique Mortemousque, sénateur.
- Frédéric de Saint Sernin
- Pierre Giry, maire de Nontron, Conseiller Régional
- Guy Duvivier, Maire de Brantôme

## **Synthèse des délibérations.**

**Le contenu des motions concerne la Dordogne, le Périgord vert, Thiviers.**

**Nous proposons une synthèse des arguments exprimés dans les délibérations prises par ceux qui ont débattu du projet et qui nous ont communiqué leurs conclusions, dûment déposées à la Sous-Préfecture.**

**La motion votée par la commune de Thiviers a souvent été un texte de référence pour débattre et délibérer. Nous en joignons copie en annexe.**

### **Les procédures mises en cause.**

- **Choix du site décidé sans concertation.**
- **La décision d'étude de faisabilité a été prise alors que le nouveau Plan Départemental n'a pas été encore discuté.**

### **L'image**

- **« La force de la Dordogne est son image, essayons de cultiver cette image, y compris dans la gestion des déchets » (Chambre d'Agriculture).**
- **Cette installation n'est pas en cohérence avec le projet de territoire dans lequel se sont engagées les communes adhérentes du Parc( PNR)**

### **Les labels, les certifications**

- **Thiviers concentre 80% de la viande sous label, toute une activité d'abattage et de transformation... Mais c'est aussi une capitale agro-alimentaire, notamment pour l'élevage, après Bergerac pour le vin. (Chambre d'Agriculture).**
- **Risques pour l'AOC de la pomme et de la noix**

### **Notre dernière chance économique : le tourisme**

- **Le tourisme est une activité de plus en plus essentielle pour le développement du Nord-Périgord. Elle est une part importante de l'économie locale.**

- L'image de marque de notre territoire : le Périgord Vert s'oriente vers un « tourisme de nature » dans un cadre protégé.
- L'environnement et le cadre de vie sont nos bons atouts .

### L'eau

- Risques de pollution de l'eau ( eaux gérées par le syndicat de la vallée de l'Isle , eaux du bassin de la Côte, sources de Monteluze)

### Le choix de Thiviers est politique ; sans études économiques.

- L'incinérateur n'a pas fait l'objet d'études approfondies dans le respect des perspectives de développement durable du territoire. (PNR)
- La priorité au rail ne tient pas compte des équilibres financiers départementaux.
- Les dossiers du SMD 3 ne sont pas étayés de données d'ordre technique ; les décisions semblent relever de décisions politiques.
- L'option rail-route , posée depuis le départ comme préalable et qui a induit le choix du site , n'est pas une évidence à l'échelle d'un département comme la Dordogne.
- Le SMD 3 s'appuie sur une appréciation approximative de la SNCF.
- Il n'y a pas eu d'étude comparative pour d'autre scénario.
- Toute démarche devra être mûrement réfléchi et menée en étroite concertation avec tous les pouvoirs publics (locaux, départementaux , nationaux) et le SMD 3.

### Transport : gaspillage financier pour le département.

- Traiter les déchets au plus près de leur zone de production ( principe de proximité).
- Faire traverser le département à la plus grosse masse de déchets est une aberration économique et écologique : il faudra transporter 89% des déchets (ceux du Sud et du Centre) !

### Valorisation sacrifiée

- Produire de l'énergie au plus près des besoins en énergie.
- Pour la valorisation énergétique, il est essentiel de se rapprocher d'un secteur industriel ou d'une zone à fort coefficient habité (communes de la région de Périgueux.)

### L'évolution des conduites individuelles face au tri n'est pas pris en compte

- Le dimensionnement de l'incinérateur prend-il en considération l'augmentation de la collecte sélective ?

### Les solutions alternatives et complémentaires

- De nombreuses interrogations sur l'objectivité sur l'approche de solutions alternatives.
- Toute solution en matière de traitement de déchets n'a pas été étudiée.
- Quelles sont les dispositions volontaristes en direction des industriels pour réduire le flux de déchets non recyclables ?

### Choix de vie des populations

- La Dordogne reste un département où ceux qui y vivent ou qui s'y installent l'ont choisi pour la qualité de vie.

### **Le mauvais choix du site**

- L'infrastructure routière n'est pas adaptée au trafic forcément induit par ce genre d'activité.
- Risques sismiques (tirs de mine des carrières)
- Pollution des eaux.

### **Santé publique**

« Il n'existe pas d'incinérateur sans rejets toxiques pour l'environnement »  
« le principe de précaution doit s'appliquer ici » déclaration signée de tous les représentants des professions médicales, paramédicales et vétérinaires du Pays Thibérien ( liste des signataires en annexe).

- **Quelle garantie y a-t-il sur l'innocuité des rejets atmosphériques ?**

Les représentants des professions médicales, paramédicales et vétérinaires du Pays de Thiviers, signataires de la motion adressée au Préfet :

<b>Dr Pean</b>	<b>Pharmacien biologiste</b>
<b>Dr Décolly</b>	<b>Pharmacien biologiste</b>
<b>Dr Baril</b>	<b>Vétérinaire</b>
<b>Dr Thébaut</b>	<b>Vétérinaire</b>
<b>Dr Beert</b>	<b>Vétérinaire</b>
<b>Dr Ostermann</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Matteille</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Gimemez</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Fournier</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Lapeyronnie</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Gailhbaud</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Durand</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Ruel</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Boucher</b>	<b>Médecin généraliste</b>
<b>Dr Rep</b>	<b>Radiologue</b>
<b>Dr Baron</b>	<b>Chirurgien-dentiste</b>
<b>Dr Borde</b>	<b>Chirurgien-dentiste</b>
<b>Dr Hyvoz</b>	<b>Chirurgien-dentiste</b>
<b>Dr Hauguel</b>	<b>Chirurgien-dentiste</b>
<b>Dr Alessandri</b>	<b>Pharmacien</b>
<b>Dr Reix</b>	<b>Pharmacien</b>
<b>Dr Boutet</b>	<b>Pharmacien</b>
<b>Dr Vignaud</b>	<b>Pharmacien</b>
<b>Dr Blanchard</b>	<b>Pharmacien</b>
<b>Dr Guyonneau</b>	<b>Pharmacienne</b>
<b>Ph Boutet</b>	<b>Kinésithérapeute</b>
<b>P. Mazeaud</b>	<b>Kinésithérapeute</b>
<b>M. Nadaud</b>	<b>Podologue</b>